

B2i 2.3 Lorsque j'utilise ou transmets des informations, je vérifie que j'en ai le droit



Publier des photos, des poèmes, des vidéos sur mon blog, c'est

Et non, si je n'en suis pas l'auteur !!!

- La loi interdit de copier ou réutiliser le contenu d'un site, y compris images, vidéos et sons !
- Je ne peux utiliser un document que si j'ai obtenu l'autorisation de son auteur !
 - ↳ Donc : bannir le « copier-coller » !

Que dit la LOI ?

Je dois avoir un comportement conforme à la loi : je ne peux pas tenir des propos injurieux ou diffamatoires, ou racistes ; je dois respecter le droit d'auteur ou le droit à l'image. Le non-respect est sévèrement puni par la loi !

↳ Cf la fiche récapitulative des sanctions encourues (document 5)

COMMENT SAVOIR si je peux utiliser une image, une vidéo, un texte ?

Par contre, j'ai le droit :

- ↳ De prendre des notes et de reformuler des informations,
- ↳ De citer un extrait de texte en le mettant entre guillemets

A condition de citer les références des documents utilisés : auteur, titre, adresse... (Code de la Propriété intellectuelle) : ceci concerne tout travail dans lequel j'utilise un document dont je ne suis pas l'auteur !

Je n'ai pas le droit de publier sur mon blog les photos de mes amis ou de toute autre personne sans son autorisation !

↳ **Je dois respecter le droit à l'image !**

Pour une *personne mineure*, je dois demander l'autorisation à son *responsable légal* !

Un **blog** est **public**, tout le monde peut le consulter !

Pour vérifier si j'ai le droit d'utiliser le contenu d'un site, je consulte systématiquement les rubriques « mentions légales » ; « à propos », « qui sommes-nous », « copyright », « charte »...

Les documents que je peux utiliser sans autorisation (mais en citant l'auteur) sont celles publiées sous licence **Creative Commons** et celles tombées dans le domaine public (plus de 70 ans après la mort de l'auteur ; voire plus s'il avait des ayants droits). Même pour un document libre de droit, il convient de demander l'autorisation à l'auteur et de citer l'auteur et la source.

Je respecte le droit d'auteur :

Je dois toujours citer les références des documents que j'utilise, même dans un exposé, sur une affiche...

Je suis **responsable** des informations diffusées sur mon blog, y compris des commentaires... y compris en utilisant un pseudo !

Je suis responsable des propos tenus sur les sites que je visite... A savoir : mon ordinateur laisse des traces !

Attention !

Il est **techniquement possible** de faire ce qui est **légalement interdit** ! (copier un son, télécharger une vidéo, une image...)